

L'ABATTAGE À LA FERME DÉMARRE DANS LE CANTON !



" Les producteurs-trices peuvent regarder leurs animaux dans les yeux, même quand la mort approche."

Demeter

Dans la matinée du 11 octobre, sur les hauteurs de Nyon, la ferme de la famille Rüfenacht voyait s'activer toute une série de personnes, présentes pour assister à un événement inédit : le premier abattage à la ferme du canton de Vaud. En effet, bien que la pratique soit connue du monde agricole depuis des décennies, son interdiction dans les années 80 avait provoqué une centralisation des abattages dans les bâtiments prévus à cet effet. Le 27 mai 2020, après des années de travail de groupes d'agriculteurs et agronomes ainsi que d'associations mobilisées pour le bien-être animal, l'abattage à la ferme est à nouveau légal en Suisse.

Depuis cette date, les cantons ont vu fleurir les demandes d'autorisations venant de fermes intéressées par adopter ce processus d'abattage, afin de supprimer toute forme de stress pour leurs animaux. C'est dans ce contexte que Bio Vaud, avec le soutien de l'OFAG, a créé un groupe d'intérêt pour développer cette pratique dans le canton.

Au début du printemps, nous avons commencé les démarches auprès de la DGAV afin d'obtenir l'autorisation pour un premier abattage à Longirod, sur la ferme de la famille Rüfenacht. En parallèle à ces démarches, nous avons contacté une entreprise allemande, spécialisée dans la construction de remorque d'abattage, afin d'en obtenir une avant l'été. Malgré le feu vert des services vétérinaires, la remorque est arrivée seulement au début de l'automne, ce qui a eu un impact considérable sur notre agenda.

Toutefois, le 11 octobre à 10h, la famille Rüfenacht, le boucher de la boucherie de Vich, Paola Rüegg, vétérinaire cantonale adjointe, Baptiste Mathieu, vétérinaire de la ferme, ainsi qu'un petit comité de Bio Vaud ont été témoin de la consécration de plusieurs mois de travail : la génisse Aline a été abattue dans des conditions exemplaires, sur la ferme qui l'a vue grandir, juste à côté du pâturage où elle paissait quelques dizaines de minutes plus tôt.

Pour assurer la réussite de ce premier abattage, la remorque a été livrée une semaine avant la date d'abattage afin que la famille et le boucher puissent s'y habituer et répéter les gestes nécessaires au bon déroulement de la mise à mort. Le matin du 11 octobre, la génisse et une autre du troupeau ont été déplacées dans le pâturage adjacent à l'enclos extérieur, dans lequel avait été installée une cage de contention, à quelques mètres de la remorque d'abattage. Quelques minutes avant la mise à mort, les deux génisses ont été ramenées dans l'enclos extérieur : la génisse Aline est entrée facilement, par habitude, dans la cage de contention, tandis que l'autre a été ramenée au pâturage.

A partir de là, toutes les étapes nécessaires au bon déroulement d'un abattage à la ferme ont démarré : malgré un léger stress de la génisse, qui peut être expliqué par la présence d'autant de personnes inconnues, l'étourdissement a été effectué avec succès. Puis, elle a été soulevée par un palan accroché au bras télescopique du valet de ferme et saignée, en respectant les délais établis dans la loi. Une fois

saignée, elle a été déposée dans la remorque, qui fût ensuite fermée par une bâche. Nous sommes alors immédiatement partis à l'abattoir avec Jean-Marc Rüfenacht, afin de respecter le délai de 45 min imposé entre la saignée et l'éviscération. L'adjointe au vétérinaire cantonal est restée sur place avec Christian Rüfenacht afin de finir de remplir certains documents administratifs. De notre côté, nous sommes arrivés à l'abattoir après une vingtaine de minutes de route, et l'éviscération a eu lieu 38 min après la saignée. Ces délais nous ont laissé 7 min de battement pour de potentiels imprévus. Le timing était parfait ! Une fois de retour à la ferme, nous avons nettoyé la remorque, l'emplacement de l'abattage ayant déjà été nettoyé par Monika Rüfenacht juste après notre départ pour l'abattoir. Quelques jours plus tard, nous avons reçu le rapport officiel de l'adjointe au vétérinaire cantonal, dans lequel elle accorde, au nom des services vétérinaires, une autorisation provisoire à la famille Rüfenacht pour les quatre prochains abattages. En d'autres termes, cela signifie qu'elle délègue son rôle de garante du respect du cadre légal au vétérinaire qui travaille habituellement avec les Rüfenacht. Dès lors, si ce dernier atteste que les quatre prochains abattages se passent aussi bien que le premier, une autorisation officielle sera délivrée par les services vétérinaires. C'est naturellement ce qu'on leur souhaite.

Nous sommes enchantés d'avoir pu accompagner cette première expérience d'abattage à la ferme du canton de Vaud. Cet événement historique met en lumière une expertise ainsi qu'une approche respectueuse du bien-être animal, démontrant ainsi qu'une alternative existe et qu'elle est désormais réalisable !

Louisa Malatesta

contact :
 abattage@biovaud.ch
 Louisa : 079 572 94 01